

Guide **2024** de pêche

61

Fédération départementale de
l'Orne pour la pêche et la
protection du milieu aquatique

GÉNÉRATION
PÊCHE

Fédération départementale de l'Orne pour la pêche et la protection
du milieu aquatique
Tél. : 02 33 26 10 66 - accueil@peche-orne.fr
4 rue des Artisans, ZA Condé sur Sarthe - 61250 CONDE SUR SARTHE
www.peche-orne.fr



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

L'Orne en Normandie, un vrai paradis pour les pêcheurs !

4000 km de cours d'eau, dont 3500 km classés en première catégorie, s'offrent à vous pour traquer truite fario et ombre commun, les deux poissons emblématiques de nos rivières.

■ Parcours et spots de pêche

■ Coups de coeur pêche

■ Idées week-end pêche

■ Informations touristiques

Retrouvez toute l'Orne en Normandie sur

www.ornetourisme.com



Les 5 bassins de l'Orne

Afin de permettre à chacun de mieux situer les différentes associations (A.A.P.P.M.A.) de l'Orne, nous avons classé celles-ci par bassins.



1/ Fleuves côtiers

pages

1	La Truite Vimonastérienne	7
2	L'Association de pêche Gacéenne	8
3	L'Association de pêche du Haut-Iton	9
4	La Gaule Amicale Risloise	10
5	L'Hameçon Rislois	11
6	Le Devon Trunois	12

2/ Huisne

pages

7	La Corbionne	13
8	La Gaule Theilloise	14
9	La Truite Condéenne	15
10	La Truite Préalienne	16
11	La Gaule Bellemoise	17
12	La Haute Vallée De l'Huisne	18-19
13	La Truite Longnycienne	20
14	L'Épuisette Igéenne	21

3/ Mayenne

pages

15	La Société de Pêche Antoigny	26
16	La Colmont	27
17	La Truite Couternoise	28
18	La Truite Domfrontaise	29
19	La Fertoise	30

4/ L'Orne

pages

20	La Vallée du Noireau	31
21	La Gaule Argentanais	32
22	La Gaule Briouzaine	33
23	La Gaule Écubéenne	34
24	L'Hameçon Putangeois	35
25	La Flérienne	36
26	La Gaule Mortrées/Sées	37
27	Le Moulinet de Vieux-Pont	38
28	La Gaule Tinchebrayenne	39

5/ Sarthe

pages

29	La Société de Pêche la Roche Mabile	41
30	La Gaule Amicale Höene & Sarthe	42
31	La Gaule Méloise	43
32	Les Pêcheurs de Saint-Céneri	44
33	La Gaule Alençonnaise	45



Éditorial

2024, gardons la pêche, la motivation et l'ambition de beaux jours

2024, gardons la pêche, la motivation et l'ambition de beaux jours

La fin d'année 2023 et le retour des pluies d'automne nous permettent de nous projeter sous des auspices favorables en 2024 pour la saison halieutique, piscicole et environnementale. Néanmoins, il nous faut plus que jamais et à tous niveaux défendre la gestion équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des zones humides préservées.

Pêcheurs et bénévoles, des relations partagées

Optimisme, confiance et implication dans l'animation de vos associations et les rapports étroits entretenus avec les propriétaires riverains, tels sont les trois principes fondamentaux qui animent le réseau associatif. C'est l'exercice de ces missions d'intérêt général qui garantit à tous l'accès à un loisir de nature, libre, abordable et familial.

Cartedepeche.fr, un service

Que ce soit depuis la maison ou chez votre dépositaire, l'achat de la carte de pêche s'effectue simplement et uniquement par Internet, à partir du portail www.cartedepeche.fr.

Rénové, simple et ergonomique, ce service direct aux associations, aux dépositaires et aux pêcheurs est sécurisé, de qualité, rapide et pratique, en un clic vous disposez de votre carte pêche.

Complémentairement, le site Internet de la fédération ainsi que la page Facebook sont régulièrement mis à jour et enrichis, alors consulter nos pages.

Augmentation du prix de la carte de pêche

Il n'est jamais agréable de subir une augmentation, mais après plusieurs années de stabilité du prix de la carte de pêche, dans un contexte d'inflation et d'augmentation des dépenses courantes, la décision d'augmentation a été prise par les fédérations de pêche en juin 2023.

La réciprocité, une valeur à protéger

Grâce à l'accord de réciprocité national et une augmentation mesurée de la carte interfédérale, vous pouvez continuer à pêcher pratiquement dans toute la France. Si vous ne pêchez que dans le département de l'Orne, la réciprocité demeure totalement gratuite.

Une réglementation simple, efficace et adaptée,

Depuis la réforme de la réglementation de la pêche, nous avons accompagné certaines évolutions réglementaires jugées pertinentes et refusé d'autres. Ces modifications ne doivent pas occulter le fait que le développement des espèces demeure avant tout lié à la qualité et à la préservation des milieux naturels aquatiques, et non aux restrictions sur la pêche.

La réglementation halieutique de la pêche ne doit donc en aucun cas être considérée comme la variable d'ajustement. En matière de pêche, de biodiversité et d'environnement, il ne faut pas se tromper de moyens !

Un partenariat local étendu aux parcours de pêche,

Impliquée aux côtés des acteurs locaux, la pêche est reconnue comme une activité économique et touristique de pleine

nature, au service du développement des territoires. De nombreux sites de pêche sont labellisés et font l'objet de conventions avec les communes.

Pêche de l'anguille et impact des « énergies vertes » !

Tout pêcheur doit remplir un carnet de captures et cela constitue une obligation. En déclarant leurs captures, les pêcheurs s'affirment comme des gestionnaires, soucieux de la préservation de l'espèce et comme des acteurs responsables.

Par ailleurs, le bien-être animal et la préservation de la biodiversité emportent de ne pas laisser sacrifier les anguilles dans les turbines et barrages des moulins et autres petites centrales hydroélectriques, au profit d'intérêts financiers particuliers.

Protection de la biodiversité et de la mulette perlière

Si la pêche ne peut être considérée comme responsable de sa raréfaction, les pêcheurs doivent veiller à leur protection et s'impliquer dans la connaissance, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.

Alors soyez vigilants et attentifs à l'information mise en place. La meilleure des réponses, c'est vous qui la portez dans vos pratiques.

La fédération de l'Orne fête ses 100 ans

En fin d'année dernière, le 6 novembre 2023, la fédération a atteint les cent ans d'existence. Elle a rejoint le club des associations et structures à l'assise, la reconnaissance et la maturité incontestable dans le département de l'Orne.

L'événement mérite que nous le fêtions ensemble avec tout le panache nécessaire : on n'a pas tous les jours cent ans, et même en matière associative, il est rare de les atteindre !

Cet événement marquera toute l'année associative à laquelle l'ensemble du réseau associatif de la pêche, à commencer par les associations locales, les bénévoles et les pêcheurs prendront part, j'en suis persuadé ! Plus que jamais, la fédération poursuivra l'œuvre accomplie, s'inscrira dans l'action et redoublera de mobilisation dans toutes ses missions.

En conclusion, je sais que vous êtes nombreux à apprécier la qualité de ce guide et des informations qu'il contient. Cette qualité, vous la devez à l'implication de notre personnel, de nos associations et de notre imprimeur. De plus, sa diffusion est gratuite et c'est grâce à nos différents annonceurs que je remercie vivement de leur implication, contribution et participation financière.

Collectivement engagés, notre ambition n'est autre que de vous servir, de développer la pêche de loisir et de protéger la biodiversité, l'eau et l'environnement.

Avec l'espoir de vous croiser à la pêche, au bord de nos rivières et plans d'eau, je vous souhaite une excellente saison de pêche 2024.

Le Président
Jean-Paul DORON

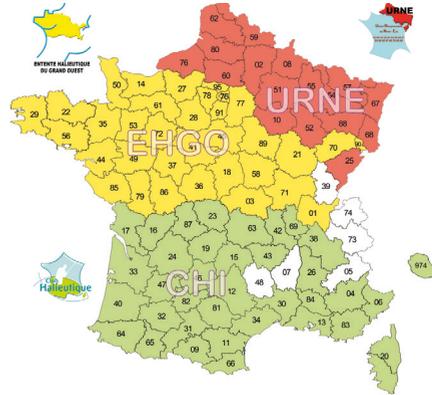


Tarifs 2024 Carte de pêche

« AVEC MA CARTE INTERFÉDÉRALE À 110 € JE PÊCHE DANS 91 DÉPARTEMENTS »

110€

Dans l'Orne, 109 dépositaires à votre service et sur **cartedepeche.fr** depuis chez vous



Cartes de pêche 2024 pour le département de l'Orne

Produits	Cartes	Carte internet	Tarifs
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité départementale uniquement.	@	CPMA & RMA 40,20 € FDAAPPMA 21,90 € AAPPMA 22,90 € TOTAL 85,00 €
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire CHI, EHGO et URNE. Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité gratuite permettant de pêcher sur les parcours des AAPPMA adhérentes au CHI à l'EHGO et à l'URNE. Soit 91 départements.. Tarif harmonisé : 110€	@	CPMA & RMA 40,20 € FDAAPPMA 21,90 € AAPPMA 22,90 € EHGO 25,00 € TOTAL 110,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité interfédérale comprise.	@	CPMA & RMA 5,20 € FDAAPPMA 9,90€ AAPPMA 9,90€ TOTAL 25,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie. 1 seule ligne autorisée Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 7€	@	CPMA & RMA 1,00 € FDAAPPMA 2,75 € AAPPMA 3,25 € TOTAL 7,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». 1ère et 2ème catégorie 1 seule ligne autorisée Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 40€	@	CPMA & RMA 18,20 € FDAAPPMA 10,90 € AAPPMA 10,90 € TOTAL 40,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. Réciprocité départementale uniquement.	@	CPMA & RMA 4,90 € FDAAPPMA 5,05 € AAPPMA 5,05 € TOTAL 15,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité.. Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 35€	@	CPMA & RMA 14,00 € FDAAPPMA 10,50 € AAPPMA 10,50 € TOTAL 35,00 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire » . Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle. Doit y figurer expressément les jours de validité. Réciprocité interfédérale comprise.	@	CPMA 0 € FDAAPPMA 10,50 € AAPPMA 10,50 € TOTAL 21,00 €
Timbre Migrateurs	CPMA supplémentaire associée à une carte de membre en cours de validité pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 13 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. L'acquisition du timbre est liée à l'assortiment déclaratif de capture. Délivré uniquement chez les dépositaires « Migrateurs ».	—	CPMA & RMA 50,00 € TOTAL 50,00 €

Option EHGO isolée (achetée en complément d'une carte « personne majeure ») : 40.00 euros

L'essentiel de la réglementation à travers le code de l'environnement

PERIODES D'OUVERTURES SPECIFIQUES POUR L'ANNEE 2024

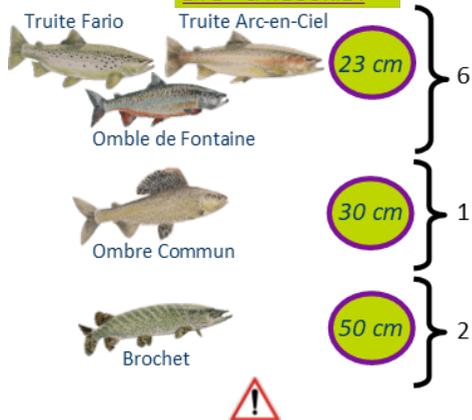
DÉSIGNATION DES ESPÈCES AUTORISÉES À LA PÊCHE	COURS D'EAU 1 ^{ère} CATÉGORIE	COURS D'EAU 2 ^{ème} CATÉGORIE
Truite fario- Omble de fontaine	du 09 mars au 15 septembre	du 09 mars au 15 septembre
Truite Arc-en-ciel	du 09 mars au 15 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
Ombre commun	du 18 mai au 15 septembre	du 18 mai au 31 décembre
Brochet	du 27 avril au 15 septembre	du 1er janvier au 28 janvier et du 27 avril au 31 décembre
Sandre	du 09 mars au 15 septembre	du 1er janvier au 28 janvier et du 25 mai au 31 décembre
Ecrevisses à pattes grêles	du 27 juillet au 05 août	du 27 juillet au 05 août
Tous poissons et écrevisses non mentionnés ci-avant dont écrevisse « signal », « américaine »	du 09 mars au 15 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
Grenouilles rouges	du 1er mai au 15 septembre	du 1er mai au 31 décembre
Grenouilles vertes	du 1er juillet au 15 septembre	du 1er juillet au 31 décembre
Modes de pêche	1 seule ligne tenue à la main 6 balances, 30 cm de diamètre maximum et maille de 10 mm	4 lignes autorisées 6 balances, 30 cm de diamètre maximum et maille de 10 mm

Anguille : consulter l'arrêté préfectoral, carnet de capture obligatoire

Horaires de pêche autorisées : Une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil

TAILLE MINIMALE DE CAPTURE ET QUOTAS

En 1^{ère} CATÉGORIE :

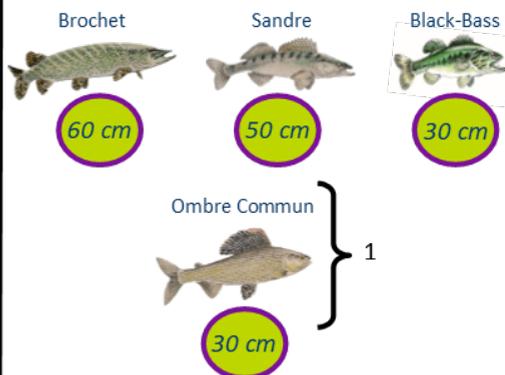


Le quota de salmonidés par jour et par pêcheur est de 6 dont 1 Ombre commun.

Bassin de l'Huisie et de la Risle : 30 cm pour la truite fario et 25 cm pour la truite arc-en-ciel.

Bassin de l'Iton, la Vie, la Dives et la Touques : 25 cm pour la truite fario et arc-en ciel.

En 2^{ème} CATÉGORIE :

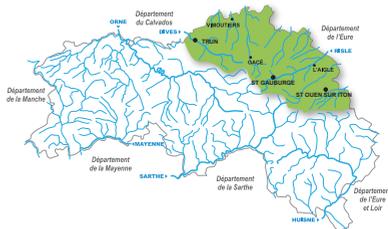


Le quota de carnassiers (brochet, sandre et black-bass) par jour et par pêcheur est de 3 dont 2 brochets maximum.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2e catégorie.

Fleuves Côtiers

Association de Pêche du Haut-Iton, Association de Pêche Condéenne, Gaule Amicale Risloise, Hameçon Rislois, Truite Vimonastérienne, Devon Trunois



1 La Truite Vimonastérienne

EHGO

Président : M. Roger Bansard - Tél. 06 19 12 63 17 - 02 33 39 17 53

> Lieux de pêche

1^{re} catégorie :

La Vie sur 35 km de rives. De l'entrée de Vimoutiers en arrivant de Livarot jusqu'à Menil Hubert en Exmes. Parcours balisé par des pancartes jaunes AVPPMA (suivre flèche rouge)

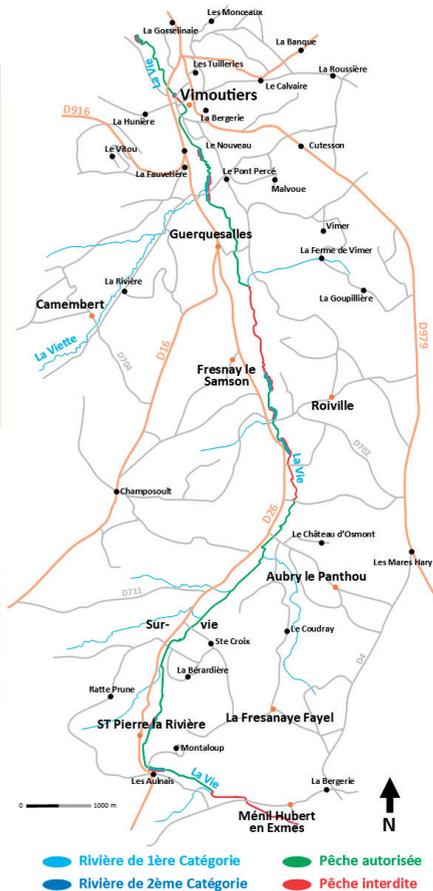
> Empoisonnement :

3 à 4 déversements de truites farios et ou arc en ciel de Vimoutiers à Roiville. De Roiville à Saint Pierre la Rivière pas de lâcher afin de préserver la belle population de truites farios sauvages.

Dépositaires de carte

> Vimoutiers (61120)

- Bar Brasserie Le Pénalty, Laetitia et Gérard JAY 25, rue du Perré - 61120 VIMOUTIERS
Tel : 02 33 39 07 97
- Roger BANSARD, Président de l'association « La Truite Vimonastérienne », 1578 Route de Gacé, Les Maris - 61120 VIMOUTIERS
Tél : 06 19 12 63 17
- Toute la Presse, 3 Rue du Moulin 61120 VIMOUTIERS
Tél : 02 33 39 04 63





2
EHGO

La pêche Gacéenne

Président : M. Ludovic Mary - Tel : 07 71 01 03 78 - Page facebook : La pêche gacéenne

> Lieux de pêche

1^{re} catégorie :

La Touques, 1^{ère} Catégorie.

> Réglementation :

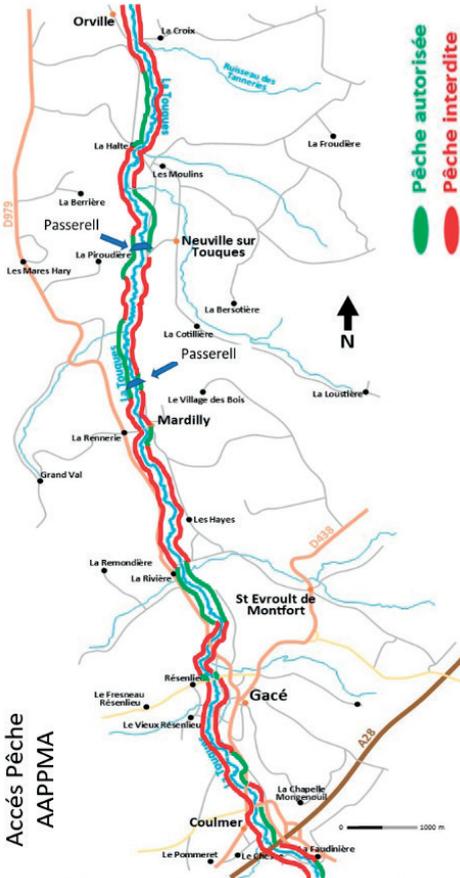
Interdiction de pêcher les pieds dans l'eau jusqu'au 30 mai inclus.

Dépositaires de carte

> Gacé (61230)

- «Café de la Paix» Loto - 3 grande rue à Gcé (fermé le dimanche)
- «Le cadre Noir» PMU - 27 grande rue à Gacé (Fermé le dimanche après-midi et Lundi)

Civilité, respect et préservation doivent rester les maîtres-mots au bord de la rivière !



3

Association de Pêche du Haut-Iton

Président : M. Jean-Marc Bonnouvrier - Tél. 06 19 58 59 45 - 02 33 34 15 14
www.sites.google.com/site/pechehautitonaappma et le facebook : peche 61 ITON

EHGO

> Lieux de pêche

1^{re} catégorie :

60 km de berges. Le parcours est situé en Normandie dans l'Orne entre Bonsmoulins et Chandai.

Aucune grande ville dans ce parcours est en contact avec ce versant, c'est un gage de qualité.

La pêche au coup, au lancer, à la mouche sont autant de possibilités pour apprécier ce parcours de pêche. Le premier dimanche de juin la fête de la pêche à Saint Ouen sur Iton (Entrée et Pêche gratuite).

> Empoisonnement

Des lâchers périodiques de truites farrios, arc-en-ciel et saumons de fontaine ainsi que parfois des ombles chevaliers agrémentent le plaisir d'attraper du poisson.

Présence d'écrevisses de Californie.

> Parcours

Le parcours est situé à 150 km de Paris en Normandie dans l'Orne. Il est entre Chandai et Bonsmoulins. Le cours d'eau du type plaine et bocage est étroit (1 à 2 m) dans la partie amont et plus large dans la partie aval (5 à 6 m) avec une profondeur n'excédant que très rarement 1,5 m. Ce cours d'eau propose une alternance de courants et de fonds propice à la recherche de la truite selon tous modes de pêche. Le parcours est balisé et accessible à différents points. Deux gardes-pêche assermentés surveillent le parcours.

Dépositaires de carte

> Saint Ouen sur Iton (61300)

• Bar « Le Saint Ouen », 9 rue Désiré Guillemarre, Tél : 02.33.24.37.24

> Moulin la Marche (61380)

• « France Service Moulineuse », 36 Grande Rue, Tél : 02.33.84.11.35

> L'Aigle (61300)

• « La Maison de la Pêche », 26 Rue de Bec Ham, Tél : 09.51.52.81.87
 • « Office de Tourisme des pays de l'Aigle », Place Fulbert de Beina, Tél : 02.33.24.12.40

> Crulai (61300)

• Epicerie Tabac Presse « O' Panier Plaisir », 11 rue du Pays d'Ouche, Tél : 02.33.34.23.10

> Les Aspres (61270)

• Bar Tabac Restaurant « Chez Irène et Marco », 6 Place Notre Dame, Tél : 02.33.34.21.06

> St Sulpice sur Risle (61300)

• Magasin Matériels et Espace Verts « Espace Emeraude », 26 Route de Paris, Tél : 02.33.24.52.32



La Gaule Amicale Risloise

Président : M. J.-P. Ciccé - Tél. 02 33 24 36 74 - Portable. 07 70 93 64 80



EHGO

> Pêche interdite : Enceinte de la grosse forge à Aube et du château de St Hilaire sur Risle.

> Lieux de pêche

« La Risle » rivière de 1ère catégorie, située à 150 kms de Paris. Le parcours, de 15kms environ, traverse les communes de Planches, St Gauburge, St Pierre des Loges, Echauffour. La pêche s'y pratique au toc, à la mouche et au leurre selon les saisons. La pêche à l'écrevisse est également possible à l'aide de 6 balances maximum.

> Peuplement piscicole

Truite fario, ombre commun, arc-en-ciel.

> Empoisonnement

Alevins de truites fario de 7 à 12 cm répartis sur les ruisseaux pépinières. Le parcours est balisé par des panneaux jaunes et blancs.

> Civisme du pêcheur

Respecter les clôtures, fermer les barrières et ne laisser aucun déchet après votre passage.

Dépositaires de carte

> L'Aigle (61300)

- Espace Emerald Tél. 02 33 24 52 32. Ouvert tous les jours, sauf le dimanche.
- La Maison de la pêche, 26 rue de Be Ham, Tél : 09 51 52 81 87

> Rai (61270)

- Epicerie la Rai-Serve, Tél. 09 71 58 70 77. fermé le dimanche après-midi et le mardi.

> Sainte-Gauburge (61370)

- Mairie, fermée le lundi, jeudi, samedi et dimanche. Tél : 02 33 34 02 20



5

EHGO

L'Hameçon Rislois

Président : M. FOURNIER Sylvain - Tél. 02 33 34 96 60 - Portable. 06 35 36 07 20

La Risle est classée en 1^{ère} catégorie sur tout son cours. La population en truites Farios est bien représentée sur l'intégralité du parcours.

Nous rencontrons également l'ombre commun et quelques blancs et percidés en eaux profondes ainsi que l'écrevisse Américaine. Son cours est varié et adapté à tous types de pêche.

> Lieux de pêche

Le parcours est réparti sur les communes de St Pierre des Loges, St Hilaire sur Risle, Beaufai, Aube et Rai. Le parcours de la pêche de la ville de L'Aigle est également gérée par notre AAPPMA. L'ubette en aval sur environ 2 kms, l'amont est en réserve.

> Réserve

Le ruisseau Le Livet et Le ruisseau de Guibert sont classés en réserve sur la totalité de leur cours.

> Empoisonnements

Alevins de truites fario au printemps ainsi que des déversements de truites arc en ciel.

> Civisme du pêcheur

Respecter les clôtures et penser à fer-

mer les barrières (présence de cheptel Bovins) afin de conserver nos droits de pêche. Parcours de pêche surveillés par un garde-pêche assermenté.

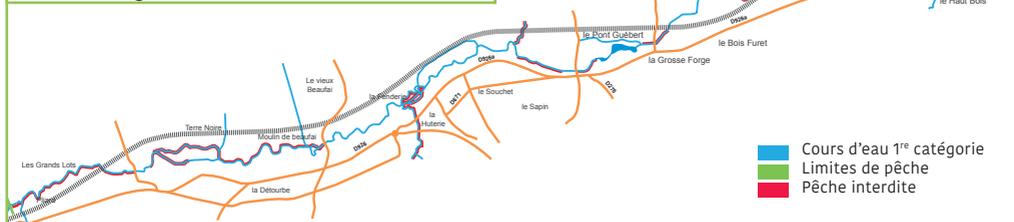
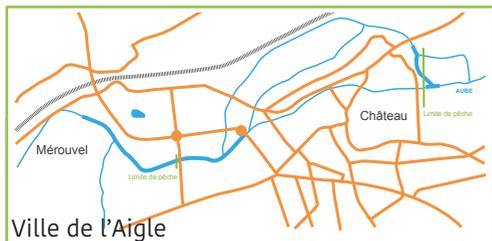
> Réglementation :

Pour la pêche de l'écrevisse carte de pêche obligatoire.

Dépositaires de carte

> L'Aigle (61300)

- Office de tourisme
- La Maison de la pêche, 26 rue de Bec Ham, Tél : 09 51 52 81 87



Le Devon Trunois

EHGO

Président : M. THIERRY POUPIN - Tél. 02.33.12.66.23 - 06.09.13.85.62

Garde de Pêche Particulier : M. MOREL Didier - Tél. 06.45.25.77.31

> Lieux de pêche

La Dives, classée en 1re catégorie piscicole, représente 25 km et traverse 14 communes. Son lit encaissé et étroit dans sa partie amont est constitué de courants (secteur Avernes-sous-Exmes, Saint-Lambert-sur-Dives) pour devenir plus large et plus lente dans sa partie aval (secteur Trun, Fontaine-les-Bas-sets).

> Limites extrême de l'A.A.P.P.M.A.

En amont : lieu dit « Les Noes » à St-Pierre-la-Rivière RD 26 (route d'Exmes).
En aval : lieu dit « Mandeville » à

Ommoy RD 13 (route de Falaise).
L'ensemble du parcours est balisé par des pancartes du Devon Trunois.

> Peuplement piscicole

Poisson dominant truite fario. AAPPMA adhérente à l'EHGO.

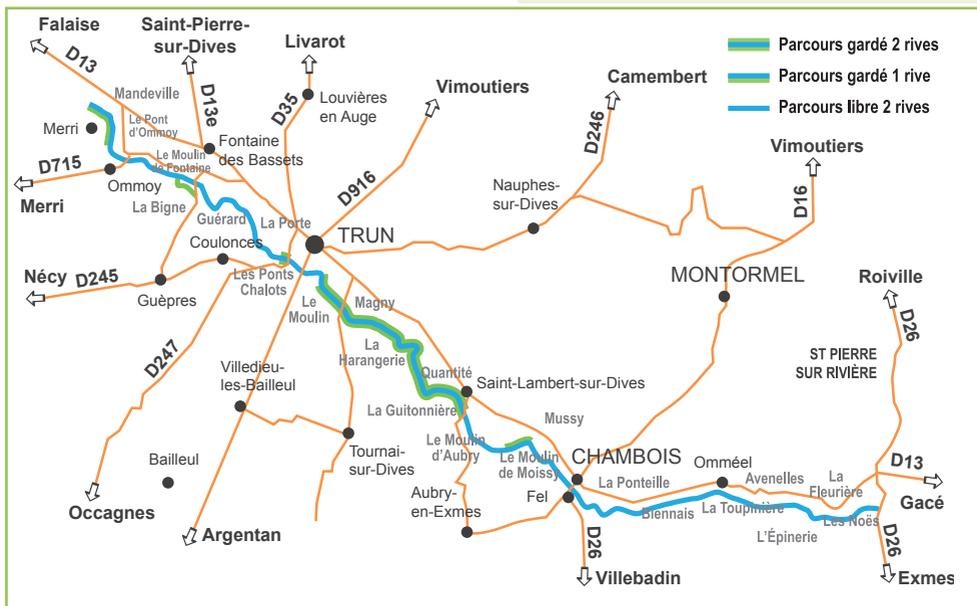
Dépositaires de carte

> Trun (61160)

• Tabac - Presse Mr CHALOUPÉ Sébastien,
54 Rue de la république - 61160 TRUN
Tél. 02 33 16 49 92

> Chambois (61160)

• Mme Augéard Evelyne, « Bar du Commerce »
Rue des Américains - Tél. 02 33 36 72 35



Plan schématique non contractuel. Référez-vous au pancartage sur place et ne pénétrez pas dans les propriétés privées habitées. Respectez les riverains et leurs propriété.



La Gaule Theilloise

EHGO

Président : M. Dominique DIANT - Tél. 06 13 35 07 53

> Lieux de pêche

- 25 km en 1^{re} catégorie : L' Erre, la Maroisse, la Rougette, la Jambette.
- 15 km en 2^e catégorie : L'Huisne (du pont Mercier à la Planche).

> Peuplement piscicole

- En 1^{re} catégorie : Truites Fario, Vairons.
- En 2^e catégorie : Carpes, truites, chevesnes, brochets, goujons, brêmes, vairons, ombres communs.

> Le civisme du pêcheur

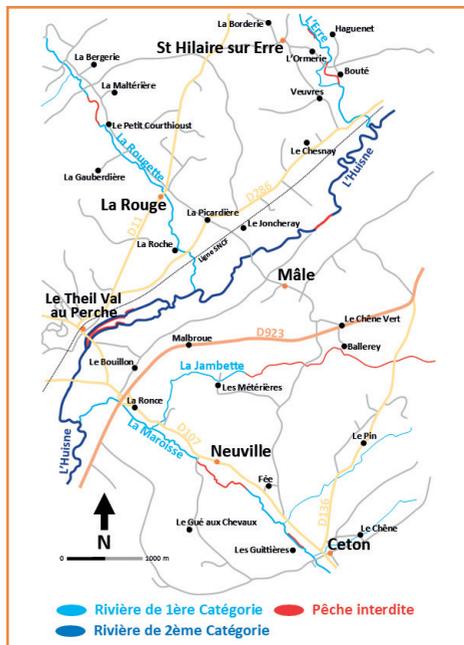
Le domaine privé est largement majoritaire. L'accessibilité est rendue possible grâce au travail de l'AAPPMA et au bon vouloir des riverains.

La bonne conduite de chacun contribuera à bénéficier de ce privilège en observant les recommandations suivantes :

- Garez votre véhicule de manière à ne pas gêner (passage, entrée de maison)
- Ramassez vos détrituts (sachets d'hameçons, papiers, paquets de cigarettes,...)
- Respectez les clôtures et barrières des exploitants
- Ne traversez pas les champs de culture
- Soyez courtois envers les autres pêcheurs et usagers de l'eau.

> Empoisonnements

Deux lâchers de truites fario en 1^{re} catégorie. Les dates de lâchers précises seront données à chaque adhérent lors de l'achat de la carte.



Dépositaires de carte

> Le Theil sur Huisne (61260)

- Couleur végétale 1 place des Teilleuls
- Le Theil sur Huisne, Tél : 02.37.53.33.37

> Ceton (61260)

- Bar, tabac « La Civette »



La Truite Condéenne

Président : M. Hervé Cornic - Tél. 02 33 73 38 96

EHGO

> Lieux de pêche

Huisne 1ère catégorie :

De Saint Germain des Grois (pont de fer de la voie verte, limite HVDH), au pont de la ligne SNCF Paris / Le Mans.

Huisne 2ème catégorie :

La truite Fario et l'Ombre commun sont en No kill sur le parcours commun avec l'AAPPMA la Nogentaise qui débute aux Ecoupilieres.

Rive gauche : en aval du pont de chemin de fer jusqu'à la Galaizière.

Rive droite : en aval du pont de chemin de fer jusqu'à la Filandrière, limite du département de l'Orne.

La Corbionne :

Du lieu-dit : Le Carrefour (quatre routes de Coulonges) au confluent avec l'Huisne à Condé sur Huisne.

> Empoisonnements

Déversement de truites Fario et arc en ciel en février pour l'ouverture puis en saison. Les dates définies lors de l'AG restent modulables.

Déversement de géniteurs après la fermeture en 1ère catégorie.

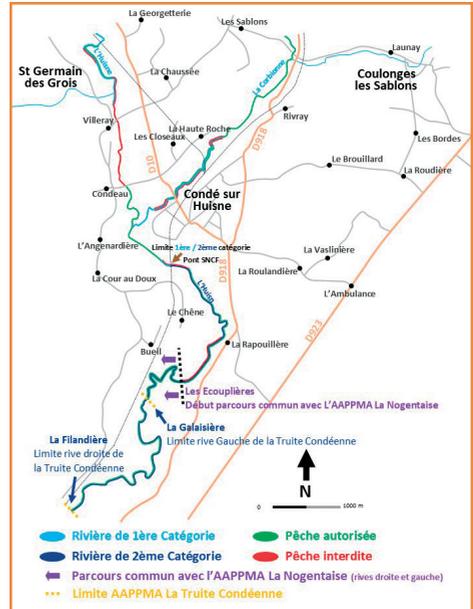
Merci de vouloir ne pas pêcher les jours de lâchers.

> Assemblée générale

L'Assemblée générale de notre AAPPMA se tient le 3ème samedi de janvier, moment privilégié durant lequel les membres du bureau vous invitent à échanger.

> Civisme du pêcheur

Afin d'éviter d'éventuels conflits avec nos amis propriétaires riverains, il est demandé à chacun de respecter : clôtures, barrières et accès aux champs. Ne pas laisser de détritrus (ex : paquet d'hameçons, pelote de fil...). D'avance merci, les bénévoles de l'AAPPMA.



Dépositaires de carte

> Condé-sur-Huisne (61110)

• Bar Tabac Loto Presse « Le Percheron »
Mr Lereau Joel Tel : 02.33.73.31.01

> Sablons sur Huisne (61110)

• Proxi Alimentation
Mr Rottier Tel : 02 33 83 92 63



La Truite Préalienne

La Truite Préalienne
ne fait pas partie de l'EHGO.

Président : M. LEDUC Patrick - Tél. 02 33 73 34 23 - 06 11 58 12 05

> Lieux de pêche

Nocé, Préaux du Perche, Saint-Agnan-sur-Erre, Berd'huis, Dancé. La truite Préalienne ne gère pas de plan d'eau. **Important, La Truite Préalienne ne fait pas partie de l'EHGO.**

Attention : trop de barrières laissées ouvertes et de clôtures dégradées ce qui pourrait amener des propriétaires riverains à interdire la pêche sur leur parcelle.

> Dates d'empoissonnement en truites

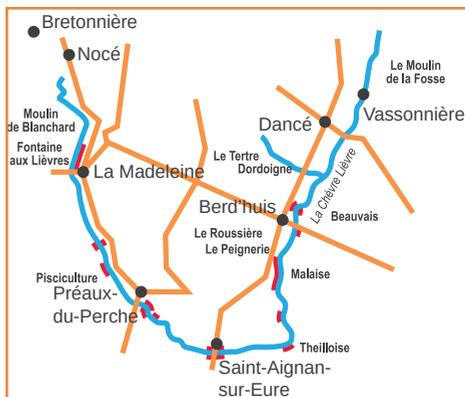
Fin février pour l'ouverture de mars, avril et juin.

> Peuplement piscicole

Trites fario, truites arc-en-ciel, carpes, gardons, vairons, écrevisses.

> Initiation à la pêche

Plusieurs samedis après-midi de juin à juillet voir août seront prévus en collaboration avec « perche sud animation » pour les jeunes de la communauté de commune (dates selon les vacances scolaires).



Dépositaires de carte

> Berd'hui (61340)

• M LEDUC Patrick (Président)
Lieu-dit Haroudeau Tél : 06 11 58 12 05
(Vente des cartes sur rendez-vous)

> Perche en Nocé (61340)

• Le Relais du Parc (Mme JAUEN Peggy)
10 rue de Courboyer Tél : 02 33 73 07 95
(Nouveau dépositaire pour 2024)



11

La Gaule Bellêmeoise

Président : M. Claude Maudet - Tél. 02 33 73 16 45

EHGO

> Lieux de pêche

1er catégorie

Le Chêne Galon sur 7 kms du Pont aux Anes jusqu'au Moulin de la Borde.

> L'étang de la Herse

Classé eau close, **ne fait pas partie de l'EHGO.**

Carte à la journée à 10€ pour trois cannes ou 8 € pour une canne.

Carte annuelle à 75€ pour trois cannes.

Les cartes sont en ventes chez les Dépositaires.

Pour tout renseignement contacter Monsieur Maudet Claude au 02.33.73.16.45



Dépositaires de carte

> Bellême (61130)

- Maison de Marie
- Bar des promenades

> Etang de la Herse (61130)

- Vente uniquement des tickets et cartes de l'étang.





12
EHGO

La Haute Vallée de l'Huisne

Président : Mr Jérôme TOUCHARD - Tél. 06 16 85 84 54

Page Facebook : AAPPMA HVDH.

Site internet : aappma-haute-vallée-huisne.fr

> Parcours

Le détail et particularités des 14 parcours et des réserves visés par arrêté préfectoral, sont consultables sur le site de l'association HVDH. Se référer à la signalétique en place. Version papier disponible par mail ou contre deux timbres LV.

Truite fario et ombre commun en gestion patrimoniale.

> Préconisation

Hameçons sans arillons fortement recommandés sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA.

Dépositaires de carte

> Mortagne au Perche (61400)

- Bar au Comptoir, M. Mauguin 17, rue Ste Croix tél. 02.33.25.04.46
- Bar Au Petit Pêcheur », 69 rue des déportés, Tél : 02.33.25.69.15
- Office de tourisme, 36, place du Générale de Gaulle Tél. 02.33.83.34.37

> Rémalard (61110)

- Office de Tourisme, 22, rue Marcel Touvel Tél. 02.33.73.71.94



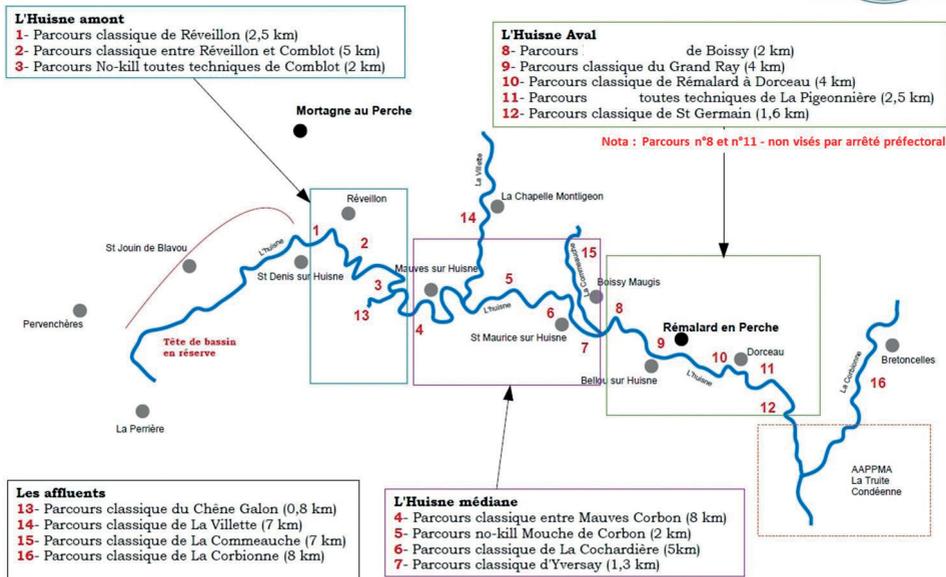
Gîte référencé « Hébergement Pêche »

Nicole et Alain Chaboche _ Tél.06.45.15.61.60

Les Parcours de Pêche

La Haute vallée de l'Huisne

Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique



GENERATION PECHE

Des animations pêche toute l'année...



Pêche en Float-tube



Pêche au feeder



Pêche en bateau



Pêche de la carpe



Pêche de la truite



Pêche au coup

Retrouvez toutes les animations sur le site de la fédération :

WWW.PECHE-ORNE.FR

13

La Truite Longnycienne

Président : M. Daniel Legrand - Tél. 07.86.07.09.83

EHGO

> Lieux de pêche

La « Jambée » et « La Commauche » sur les communes de Longny au Perche, Monceau et Saint-Victor de Réno. Parcours pancartés et jalonnés T.L.

Rivières 1re catégorie : 2.

Ruisseaux pépinières : 2.

> Date de déversements surdensitaires

Par voie de presse.

> Peuplement piscicole

Sur nos parcours et ceux de la Réciprocité.

Truites, ombres commun, vairons, goujons.



Dépositaires de carte

> Longny au Perche (61290)

• « Au Coin de la Rue »
44, rue de l'Église - Tél. 02 33 83 78 03

> Neuilly sur Eure (61290)

• « La Bonne Franquette »
1, rue des Azalées - Tél. 02 33 73 91 00



Légende de parcours

La Jambée

- A** Longny
Jardin public, parking, Pont-Rouge, terrain de camping
- B** La Fenderie
- C** Pré de Monaco
- D** Pont des Isles
- E** La Détourbe

La Commauche

- 1** Pont de Saint-Victor
Amont et aval
- 2** Moulin de St-Victor
- 3** Launay
La gare
- 4** Pont de Monceaux
Amont et aval
- 5** Hôtel Verger

L'Épuisette Igéenne

Garde-Pêche : Christophe HEUDIARD. Contacts : 06.87.74.36.85 – 06.75.30.41.03.



> Lieux de pêche

Rivière «LA MÊME» classée en première catégorie piscicole, à partir de l'ancien bras de décharge du moulin de Cicé jusqu'à 1,5 KM après le hameau de Marcilly.

> Réserve

Suite à d'importants travaux réalisés sur la partie amont de «LA MÊME» et du ruisseau de la Calabrière une réserve de pêche par arrêté préfectoral a été instaurée à partir de l'ancien bras de décharge du moulin de Cicé et le ruisseau de la Calabrière jusqu'aux sources

> Déversements

Les dates sont validées et annoncées lors de l'Assemblée générale annuelle. Prière de ne pas pêcher les jours de déversement.

> Pêche de l'écrevisse

L'écrevisse de Californie ou Signal est présente sur «LA MÊME» la pêche de cette espèce est autorisée sous réserve d'être en possession d'une carte de pêche et de

respecter les dates d'ouverture et de fermeture applicable en rivière de 1er catégorie. Sa réintroduction dans tout cours d'eau est strictement interdite.

> Fête de la pêche

Premier dimanche de juin à partir de 10h au bief du moulin à Igé.

> Commerces et Hébergements à Igé

Commerces alimentaires, garage, médecin.
Gîte : Mairie, 45 Rue du Mans, 61130 Igé,
Réservation au 02 33 83 22 19

Dépositaires de carte

> Igé (61130)

- Garage Citroën Tél. 02 33 83 23 21

> La Perrière (61360)

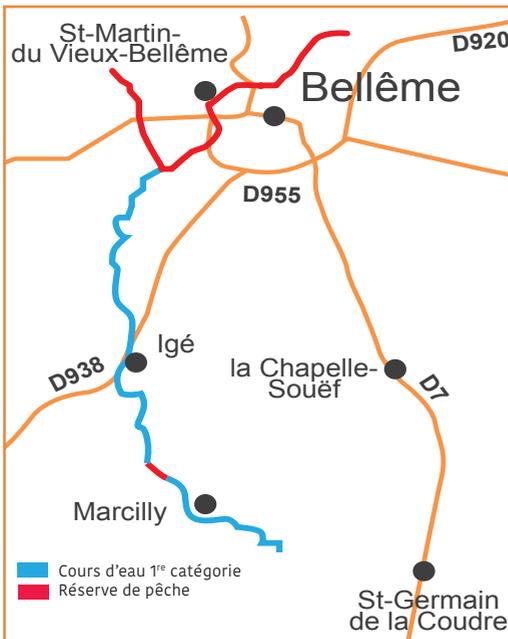
- Epicerie - Quincaillerie
Droguerie Le Comptoir Général de la Perri
Tél.02 33 83 20 66

> Le gué de la chaîne

- Bar Restaurant la bonne table
Tél.02 33 73 02 66

> Saint Germain de la Coudre (61130)

- Bistrot du Perche Tél. 09 63 51 20 94



L'Orne piscicole



Siège d'association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.)



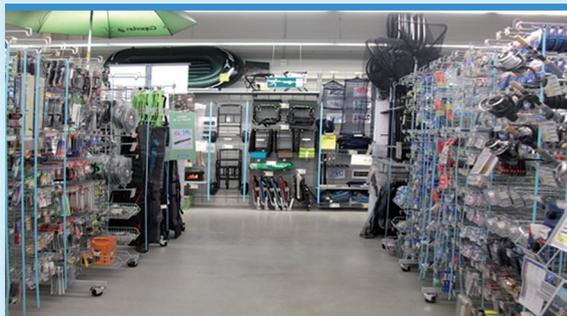


- Bassin « Fleuves côtiers »
- Bassin « Huisne »
- Bassin « Mayenne »

- Bassin « Orne »
- Bassin « Sarthe »
- Rivières de 1^{re} catégorie
- Rivières de 2^e catégorie

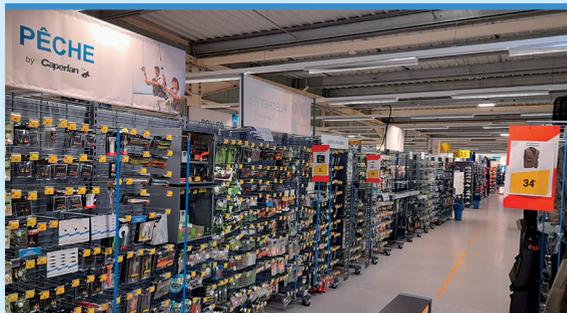
DECATHLON

LE MAGASIN DES PASSIONNÉS DE LA PÊCHE



Argentan / Sarceaux

Rue de la Gravelle
61200 Sarceaux
Tél. 02 33 12 14 40
Fax 02 33 12 14 41



Flers

ZA des Grands Champs
61100 Flers
Tél. 02 33 62 82 20
Fax 02 33 62 82 21



Arçonnay

Rue de la Chevalerie - Le Petit Coudray
72610 Arçonnay
Tél. 02 33 80 26 50



Capertan 

DES CONSEILLERS SPECIALISES A VOTRE ECOUTE

• Vente d'appâts vivants/vifs • Permis de pêche

www.decathlon.fr

5081
ELIE 02.33.65.08.21
TRAVAUX PUBLICS www.elie-tp.com
e:TAILLEBOIS Athis-Val-de-Rouvre

Régis LASSEUR
02 33 28 78 89

- **Charpente**
- **Couverture**
- **Aménagements de combles**

La Mare Ameline - 61500 Chailloué - regis.lasseur@orange.fr

LAFOSSE et Fils
Au service de l'environnement
Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux
Construction métallique et bois

Modèle de Pont Art-Scaut (22)
Restauration Continuité Ecologique
Ruisseau du Guindy à Minihy-Tréguier

Ouvrages Bois
Pontons – Jetées – Platelages
Ouvrages Hydrauliques et Génie Civil
Vannes – Déversoirs – Palplanches – Passe-à-poissons – Ouvrages d'Art
Renaturation et Continuité Ecologique
Génie Végétal – Berges et talus – Curage – Etangs – Lagunes
Atelier Interne Métrerie et Serrurerie
Passerelles – Accès PMR – Garde-corps ...

Le Maizeret – 14940 SANNERVILLE – Tél : 02 31 39 13 04
accueil@lafosse-et-fils.fr – www.lafosse-et-fils-tp.fr

Provert
S.A.S.

PROTECTION VALORISATION ENVIRONNEMENT RIVIÈRES TECHNOLOGIE

61380 Bonsmoulins
Tél. 02 33 24 23 78
email : contactprovert@orange.fr

ESPACE
BASSE-NORMANDIE

Les Bruyères
14240 CAHAGNES
Tél : 02 31 77 37 96

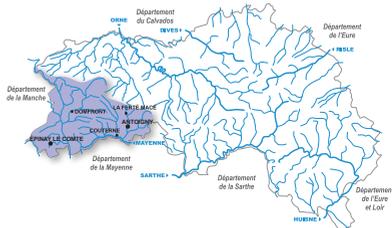
Prélevons ce que la nature nous a donné !

- Restaurer
- Prévenir
- Protéger
- Valoriser

Entretien - Restauration et protection des cours d'eau
Aménagements divers - Aménagements piscicoles

Mayenne

La Colmont, La Société de Pêche Antoigny,
La Truite Couternoise, La Truite Domfrontaise,
La Fertoise



15

Société de Pêche Antoigny

Président : M. Letourneur - Tél. 06 50 52 75 38 - 02 33 37 28 81

EHGO

> Lieux de pêche

1^{re} catégorie : la Maure, la Gourbe, le Villiers.

> Empoisonnement

Février et avril.

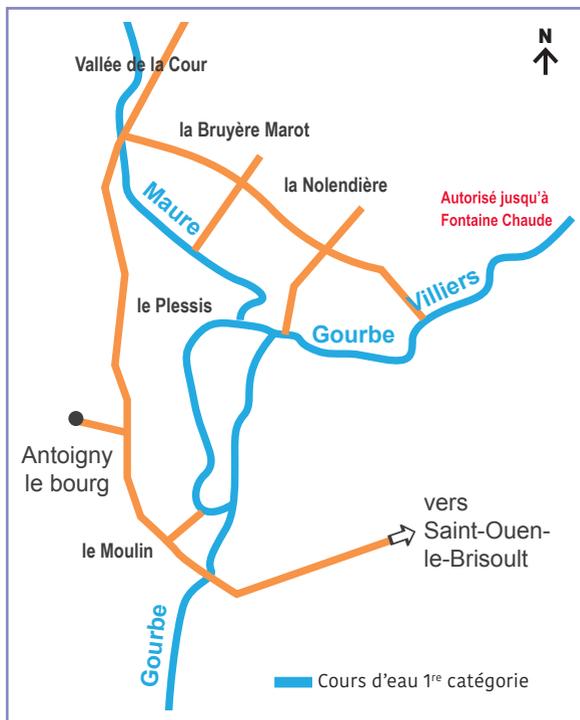
Dépositaires de carte

> Antoigny (61140)

- M. Letourneur Joël
Le bourg - Tél. 02 33 37 28 81
- Mme Bouvier Caroline
La Bigne - Tél. 06 66 23 27 72

> Gîte de pêche

- M. et Mme Bouvier, La Chanterie
tél. 02.33.37.95.48 ou 06.66.23.27.72



16

La Colmont

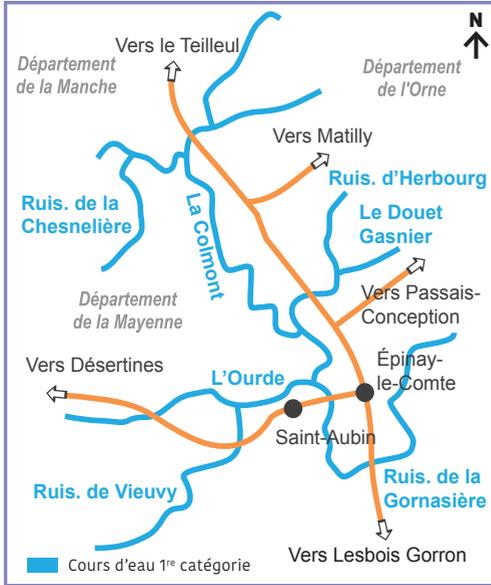
EHGO

Président : M. Dominique COUPEAU – Tél : 06 38 37 63 49

> Lieux de pêche

1re catégorie : sur la Colmont, de la source à la limite du département de la Mayenne, ainsi que tous ses affluents avant cette limite.

Ruisseaux pépinières : les Poiriers, Laragelière.



Dépositaire de carte

> Epinay le Comte :

- Bar du Pêcheur.

> Passais la Conception :

- Tabac, journaux, presse.



La Truite Couternoise

Président : Mr. ALAIN COURTEILLE – Tél : 06.87.93.10.58

EHGO

> Lieux de pêche

Rivière **1^{re} catégorie** :

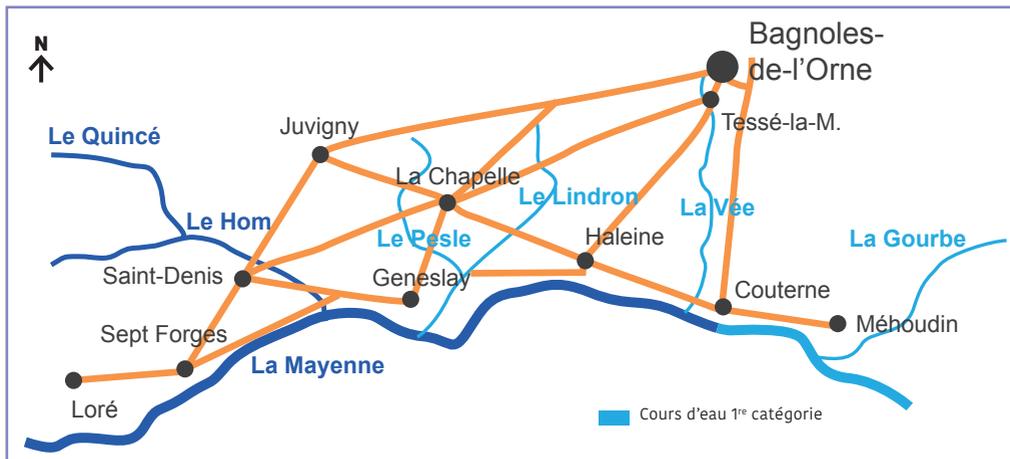
- la Mayenne amont de Couterne,
- la Gourbe,
- le Pesle,
- la Vée.
- Plan d'eau de Bagnoles de l'Orne (1^{re} catégorie).

Rivières **2^e cat.** : la Mayenne aval de Couterne.

Dépositaires de carte

> Couterne (61410)

- TABAC PRESSE FDJ COUTERNE – 4 Rue d'Alençon 61410 Rives d'Andaine
- COCCIMARKET – 12 Bis place Saint Michel Juvigny sous Andaine
- www.cartedepeche.fr



La Truite Domfrontaise

Président : M. Clouard tél: 02.33.38.42.72 - 06.10.10.85.85



> Lieux de pêche

Plan d'eau de St Fraimbault classé en **2ème catégorie piscicole**.

Carte de pêche « rivière » obligatoire

Parcours labellisé en parcours « Famille » et « Carpodrome ».

- 1 parcours « Famille » propose 2 pontons en zone de pêche partagée.

- 1 « carpodrome » avec 6 pontons individuels.

La Varenne en 1ère catégorie :

Nouveau parcours spécifique tous modes de pêche : **en no-kill pour la Truite Fario réglementé par arrêté préfectoral (wading autorisé à partir du 30 mai)**.

> Empoisonnements

Lâchers de Truites Arc-en-ciel, de brochets, de carpes et gardons sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA

Atelier Pêche Nature : Le mercredi après-midi d'avril à juin, pour plus de renseignements contacter le président Christian Clouard au 06 10 10 85 85.



Attention présence de moules perlières.

Voir article P 46

Dépositaires de carte

> Domfront

- La Civette, place St Julien,
- Office de tourisme

> Passais la Conception

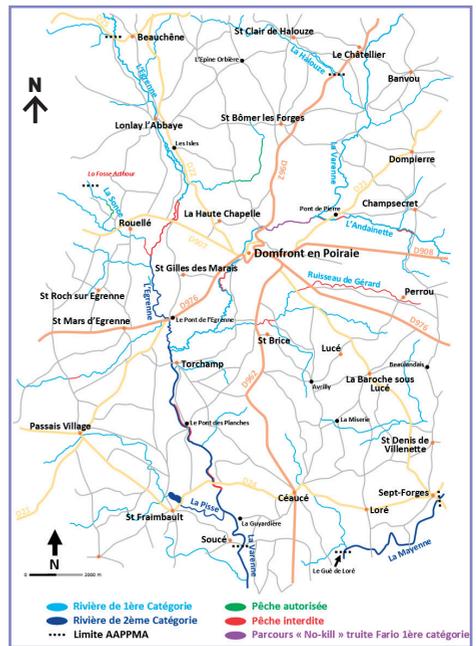
- Tabac, journaux, presse

> Saint Fraimbault

- Superette

> Céaucé

- Restaurant, le relais de l'Etape.





19 La Fertoise

EHGO

Président : M. Eric Le Borgne

Site internet : <https://pechefertoise.wixsite.com/pechefertoise> - Tél. 07 88 46 51 85

> Lieux de pêche

Tous les détails sur le site internet de l'AAPPMA.

Plans d'eau : Lac de la Ferté-Macé
labellisé en Parcours famille : 28 ha
- classé en 2ème catégorie piscicole -
zone de pêche été/ hiver - pratique du
float tube possible - gîte à proximité.
Carte de pêche « rivière » obligatoire,
sans carte spécifique. NO-KILL obli-
gatoire (arrêté préfectoral) pour le
brochet, le sandre et la carpe
+ 2 étangs (lande Foret et Brisettes):
pêche sans carte rivière mais avec
carte spécifique journée : de 4€ à 8€
voir sur site internet de l'AAPPMA.

> Empoisonnement :

TRUITES : de mars à mai en rivière et
de mars à octobre dans les étangs
(lieux et dates sur le site internet ou
chez les dépositaires).
Brochets, sandres, carpes et poissons
blancs sur lac et étangs en période
hivernale.

> Travaux de restauration :

Les bénévoles de l'AAPPMA se
concentrent depuis 3 ans sur l'amé-
nagement de zones de reproduction
et de caches pour le plan d'eau de la
Ferté-Macé.

Dépositaires de carte

> La Ferté-Macé (61600)

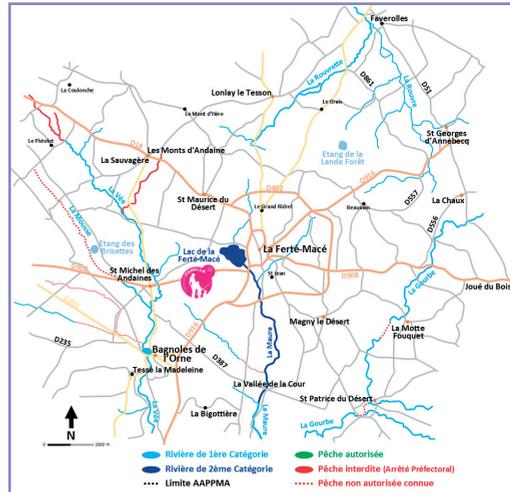
- Office de Tourisme, 11, rue de la Victoire
- M. Leylavergne, bar, route de Bagnoles (ouvert le lundi)
- Mme. Boutrois, bar de la Gare (seulement étangs - ouvert le dimanche)

> Bagnoles de l'Orne (61140)

- Office de Tourisme, à l'entrée de Bagnoles

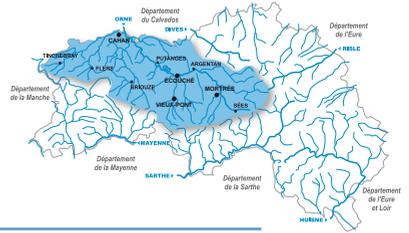
> Les Monts d'Andaine (61600)

- « le Sylvagerien », Place église - Épicerie - Café, (ouvert tous les jours)



Orne

La Gaule Briouzaine, La Gaule Argentanais, La Vallée du Noireau, La Gaule Écubéenne, L'Hameçon Putangeois, La Flérienne, La Gaule Mortrées/Sées, Le Moulinet de Vieux-Pont, La Gaule Tinchebrayenne



20 La Vallée du Noireau

EHGO

Président : M. DELAUNAY Jérôme – Tél.06.28.68.42.76 email jerome.delaunay@hotmail.com

> Lieux de pêche

Le Noireau classé en 1ère catégorie sur 3 km de rives.

Population piscicole : truite fario, goujon, gardon, chevesne, perche (sur sa partie basse).

> **Assemblée générale :**
3eme vendredi de janvier.

> Civisme du pêcheur :

Pour un bon déroulement de la saison de pêche, respectez les lieux et les clôtures et ramassez tous vos déchets. Amis pêcheurs la présence de juvéniles de saumons est de plus en plus fréquente dans nos rivières, faites attention à bien identifier vos prises.

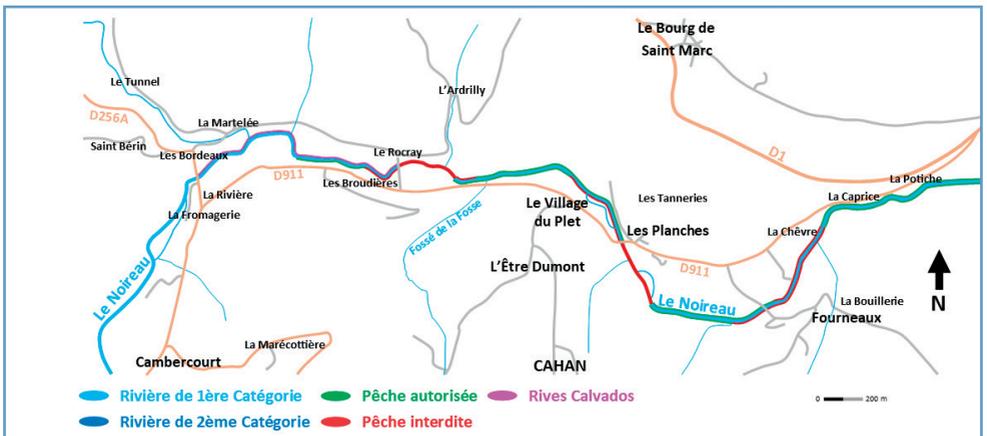
Dépositaires de carte

> Cahan (61430)

- Les permanences de ventes de cartes de pêche, sont affichées à la mairie, à la boulangerie de Berjou et dans la presse.

> Berjou (61430),

- Boulangerie, pâtisserie, le bourg tél. 02.33.66.42.29 Amis pêcheurs évitez de prendre vos cartes le dimanche.



La Gaule Argentanaise

Adresse email : gaule.argentanaise@orange.fr - Président M. Christian MADELAINE – 06 29 81 18 59

Site internet : www.gauleargentanaise.fr

> Parcours de pêche :

1ère catégorie :

L'Houay : de la commune d'Occagnes jusqu'à l'Orne.

L'Ure : de la Cochère jusqu'au pont du Haras des Tuileries.

La Baize : de St Christophe le Jajolet jusqu'au pont de Mauvaisville (Frévan).

2ème catégorie :

L'Orne : du port d'Aunou jusqu'à Fontenai/Orne.

L'Ure : du pont du Haras des Tuileries jusqu'à l'Orne.

La Baize : du pont de Mauvaisville (Frévan) jusqu'à l'Orne

Voir le site internet : www.gauleargentanaise.fr

Respectez les lieux (clôtures, pas de détritus...).

En 2023, nous avons eu des plaintes de riverains sur ce point.

Pas de véhicule dans les herbages ou devant leurs accès.

> Rempoissonnements :

Traitées : Les déversements sont annoncés sur la presse, par mails et sur le site internet.

Merci de s'abstenir de pêcher les vendredis de lâchers.

Truitelles : Déversement de truitelles au printemps

Carnassiers :

En fin d'automne en fonction des disponibilités.

> Photographiez vos prises :

Faites parvenir vos clichés à l'adresse suivante : gaule.argentanaise@orange.fr.

> Pêche de l'écrevisse

Pour la pratique de cette pêche, une carte de pêche est obligatoire (Code de l'environnement).

Dépositaires de carte

> A Argentan :

- Le magasin « Décathlon », Argentan-Sarceaux
- Le kiosque « L'Etrier » rue A.Briand

> Au Bourg St Léonard :

Bar, brasserie « Le Relais »

> Sur internet

- www.cartedepeche.fr

Rappel : réintroduction d'écrevisses dans tout cours d'eau strictement interdite.

> Concours de pêche

Concours se déroulant le jeudi matin de l'Ascension sur l'Orne dans le site des Pâtures. Ouvert à tout détenteur d'une carte de pêche.

Ambiance conviviale. Quelques truites sont déversées pour l'occasion.

> Section de pêche de compétition

Renseignements : M. LEMESNIL Michel, Le Mont d'Urou - 61200 Urou et Crennes
Tél. 06 87 98 49 99



22

La Gaule Briouzaine

Président : M. Michel Gentil - Tél. 06 07 29 47 43 - 02 33 66 04 57

EHGO

> Lieux de pêche

La Rouvre et ses affluents (environ 80 km) 1^{re} cat. Le marais du grand Hazé ouvert de novembre au 4^{ème} dimanche de janvier.

Le plan d'eau de l'Enclos (Emile et Maurice JAMBU)

Faisant partie de l'EHGO, il est accessible avec une carte de pêche « rivière » et suit la réglementation de la deuxième catégorie piscicole avec quelques aménagements :

- remise à l'eau obligatoire de tous les poissons (no-kill)

- pêche des carnassiers aux leurres uniquement.

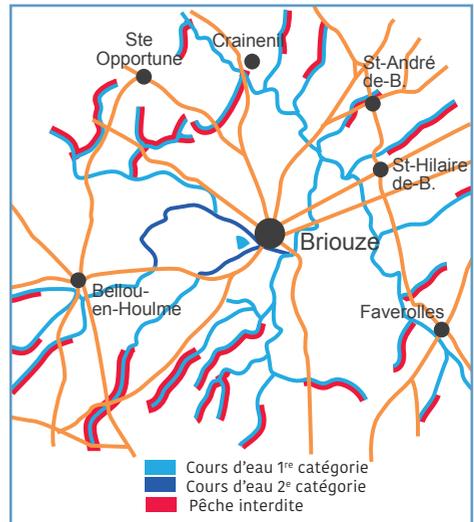
- pêche au coup autorisée avec amorçage toléré.

- wading et float tube interdits.

Dépositaires de carte

> Briouze (61220)

- « Café du Centre », Tél : 02.33.66.02.72
- « Le Brazza », Tél : 02.50.75.73.68



La Gaule Écubéenne

Président : M. Dominique Bodin - Tél. 06.06.84.38.04

EHGO

> Lieux de pêche

Rivière **1re catégorie** : La Maire, l'Udon, la Cance.

Rivière **2e catégorie** : l'Orne : Bief de la Cance.

> Peuplement piscicole

En 1re cat. : truites arc en ciel et fario. Truitelles fario.

> Assemblée générale

3^e dimanche de janvier. Nos droits de pêche dépendent du bon comportement du pratiquant. Respectez les lieux et ramassez vos déchets. Soyez vigilants aux bonnes relations avec les propriétaires. Profitez de votre visite à Écouché pour visiter et pratiquer votre loisirs à Ménil-Glaise (2^e cat.) où l'arasement du barrage va modifier la fréquentation des salmonidés. Le parcours du bief d'Écouché est en 2^e cat. N'oubliez pas que la carte de pêche est nominative et qu'elle ne se prête pas même pour la pêche des écrevisses



Dépositaires de carte

> Boucé (61150)

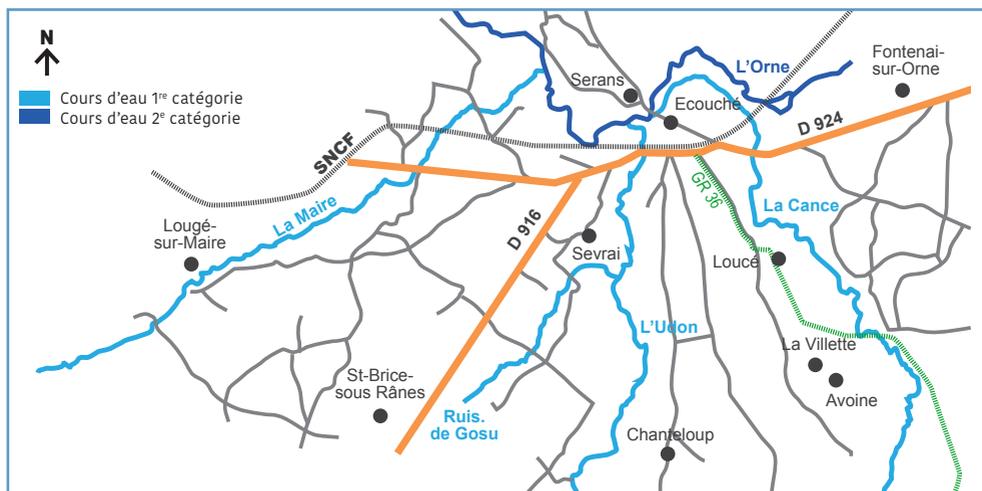
- Le Bistrot de Boucé - Rue de Verdun
tél. 02.33.36.83.02

> Écouché (61150)

- « Chez le Président M. BODIN » - Place de la Gare (appeler pour prendre rendez-vous)
- Librairie, presse, 22 rue des Trois Frères Terrier tél. 02.33.36.10.56
- Quincaillerie Duval - 16 rue Pierre Trevin
tél. 02.33.35.10.21

> Lougé sur Maire (61150)

- Au Comptoir de Lougé - 02.33.64.03.58



L'Hameçon Putangeois

Président : Mr LANGE Patrick tél. 06.09.92.31.22



> Lieux de pêche

1re catégorie :

Du camping jusqu'à la digue de la Forge (limite de l'entrée du lac).
Les gorges de St Aubert, en aval du barrage, en rive droite jusqu'au lieu-dit Le Val Besnard.

2ème catégorie :

Le Lac de Rabodanges.

> Pêche interdite et réserve

De la digue de la Forge jusqu'au ruisseau de la frayère.
150 m en aval du barrage de Rabodanges (début des Gorges de St Aubert).

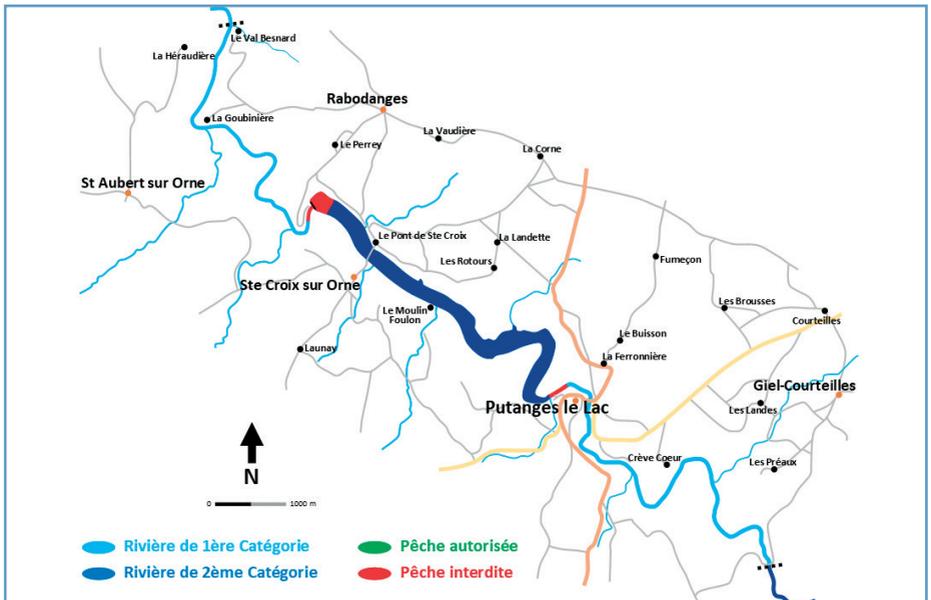
> Embarcadère

Face à la maison de retraite à Putanges le Lac, rue de la Forge.
Respecter les stationnements prévus à cet effet.

Dépositaires de carte

> Putanges (61210)

- Office de Tourisme - 1 Grande rue tél. 02.33.35.86.57
- Bar PMU Le Vincennes, 13 grande Rue tél. 02 33 35 02 37



25

EHGO

La Flérienne

Président : M. Gilles Petit - Tél. 06 06 49 74 17 - 02 33 96 78 65 - email : flerienne@aliceadsl.fr

> Lieux de pêche

400 km de rives.

(Plan de gestion piscicole en cours).

Rivières **1^{re} catégorie** : le Noireau, la Varenne, l'Egrenne, la Rouvre et leurs affluents.

Barrage de Landisacq classé en deuxième catégorie avec une réglementation spécifique.

Parcours no-kill sur la Rouvre.

Mise à disposition d'un «dépliant des parcours auprès de l'association»

> Atelier Pêche Nature

Le mercredi après-midi pour les enfants à partir de 10 ans. Encadré par l'animateur diplômé du CPIE des collines Normandes et d'une équipe de bénévoles de l'AAPPMA. Nombreuses thématiques abordées tout au long de l'année.

Dépositaires de carte

> Flers (61100)

- Office de tourisme, 4 place Vayssières
Tél. 02.33.65.06.75

- Magasin « Decathlon » - ZA du Champ de Course - dépositaire assortiments migrateurs

> Athis (61430)

- Maison de la presse, place St Vigor,
tél. 02.33.64.22.09

> Bréel (61100)

- « Maison du Paysage »
Moulin de Bréel - Tél. 02 33 62 34 65
(ferme heures de repas)



Attention présence de mulettes perlières.
Voir article P 46



La Gaule Mortrée Sées

Président : M. J.-C. Lecocq - Tél. 02 33 31 05 76

EHGO

> Lieux de pêche

Orne, Senelle, Thouanne, Don, Sennevière.

Au total 86 km de rivière de 1re et 2e catégorie.

Le Don et L'Orne en deuxième catégorie à partir du pont Tour Vandel.

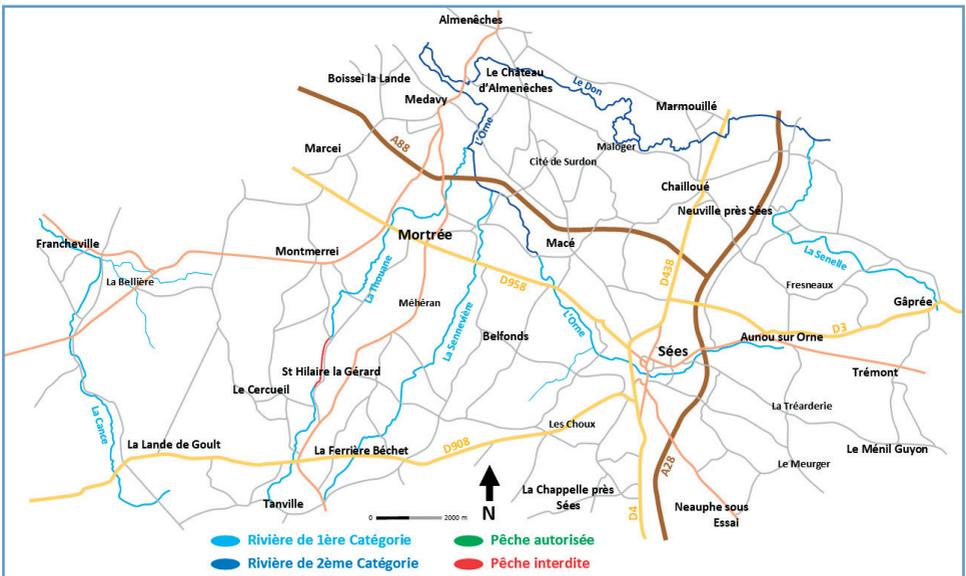
Dépositaires de carte

> Sées (61500)

- « Bar de l'Étoile »
10, rue Lévêque, Tél. 02 33 27 83 05
- Office de tourisme, mairie de Sées
Tél. 02 33 28 74 79

> Almènèches (61570)

- Bureau de tabac - Tél. 02 33 35 38 22



Le Moulinet de Vieux-Pont

Président : M. Gilles Leprieur - Tél. 02 33 39 74 86

EHGO

> Lieux de pêche

1re catégorie : L'Udon, du moulin de Chandon sur la commune de St Martin l'Aiguillon à Vieux-Pont.

Le Moulin Besnard, de la Besnardière jusqu'à 400 m en amont de la confluence avec l'Udon au lieu-dit Troussel qui correspondent à une réserve de pêche.

Nouveau parcours spécifique :

Sur l'Udon, du moulin de Chandon au Chatellier, parcours no-kill pour la truite fario. Toutes techniques autorisées.

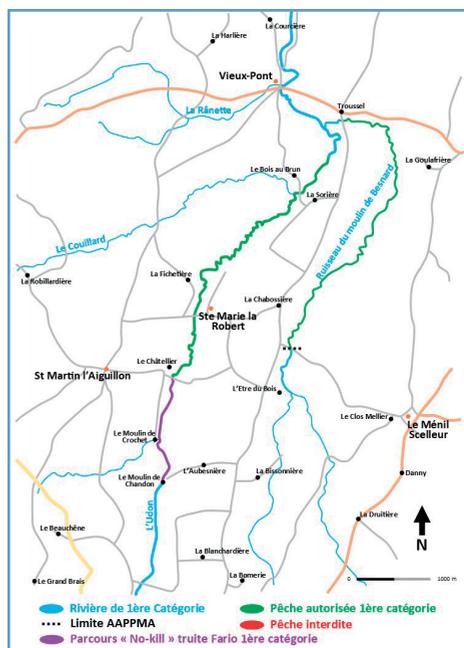
Dépositaires de carte

> Rânes (61150)

- Bar PMU, le Twenty tél. 02.33.39.72.88 (fermé le lundi et dimanche après-midi)

> Carrouges (61320)

- Bar des sports, Tél. 02.33.27.20.40 (fermé le lundi et dimanche après-midi)



La Gaule Tinchebrayenne

Président : M. Patrice Gautier - Tél. 07 86 20 08 07 - email : gautier.pat78@orange.fr
Page Facebook : « AAPPMA La Gaule Tinchebrayenne » (actualités et infos en temps réel).
www.lagauletinchebrayenne.fr

> Lieux de pêche

80 km de rivières et ruisseaux pépinières confondus, classés en **1^{re} catégorie** :

Bassin Loire Atlantique : l'Egrenne

Bassin de la Manche : Le noireau

Poisson dominant : truite fario.

> Gestion piscicole

Rivière : un lâcher annuel au moment de l'ouverture uniquement truites fario, truitelles dans la période d'Avril à Juin.

Écloserie : Produisant alevins et truitelles pour une capacité maximum de 120000 œufs.

Ecole de pêche : se déroule d'avril à juin au plan d'eau du Val Fleury

« **Pêcheurs, attention présence de Tacons et de Saumons, remise à l'eau obligatoire.** »

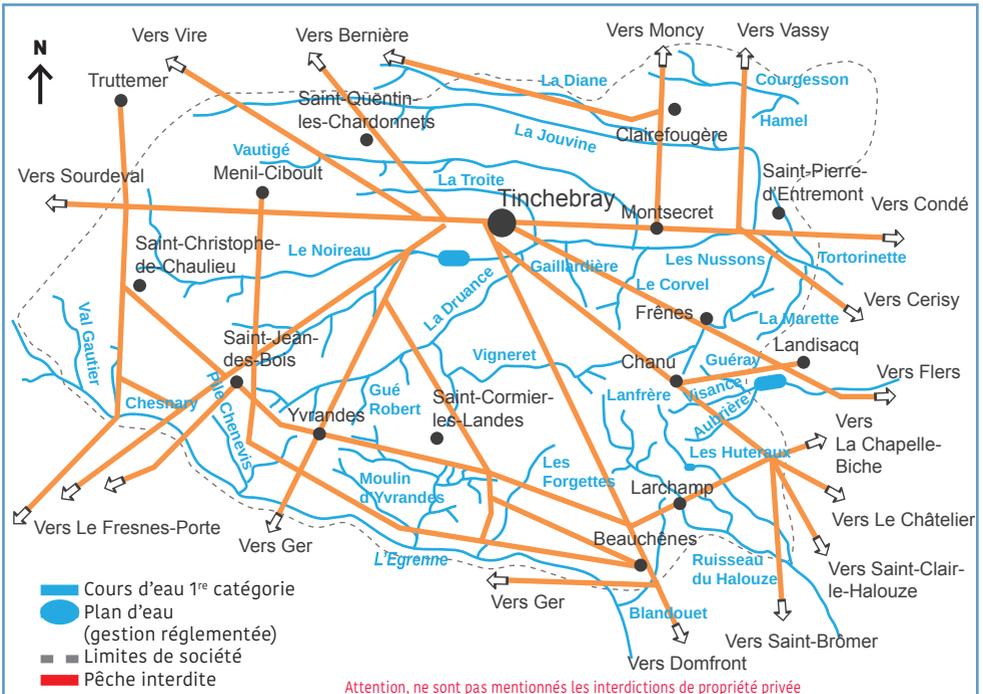
Dépositaires de carte

> MONTSECRET (61800)

• La Pause
bar, épicerie, grande rue, tél: 0250459043

> Tinchebray (61800)

• Pôle culturel, Medi@tech, 1 boulevard du midi
Tél. 02 33 96 19 49
• Bar, restaurant, Le relais, 1 Grande rue,
Tél. 02 33 66 60 54
• Bar La Civette à 71 Grande Rue,
tel : 02 33 66 63 80.



MONTSORT CHASSE ET PECHE

Les meilleures références de chasse et de pêche...



**20 RUE DU MANS
61000 ALENCON**

Tél : 07 78 56 77 07

**OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
9H00 - 12H00 ET 14H00 - 19H00
OUVERT LE SAMEDI
9H00 - 12H00 ET 14H00 - 18H00**

Pêchez ces conseils sans modération !



Vous pratiquez la pêche ?

Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Ces conseils vous concernent :



- Evitez de pêcher près des lignes électriques
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique
- Soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risques,
- Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche



Sarthe

La Gaule Amicale Höene & Sarthe, La Gaule Alençonnaise, La Gaule Meloise, Les Pêcheurs de Saint-Cénéri, L'association de Pêche la Roche Mabile.



29

EHGO

Association de Pêche de la Roche Mabile

Président : M. Patrick Boé - Tél. 06 42 10 58 86

Gestion patrimoniale, pour une pêche durable !

Placée en tête de bassin, la rivière bénéficie d'une eau limpide et fraîche qui favorise la vie et à la reproduction naturelle de la truite fario.

L'AAPPMA a fait le choix d'une **gestion patrimoniale** pour que le pêcheur pratique son loisir dans un milieu naturel de qualité. L'association soutenue dans sa démarche, reçoit l'aide technique de la Fédération Départementale. Depuis l'année 2000, l'association s'efforce de favoriser les populations piscicoles sauvages et de préserver l'intégrité physique et paysagère de la rivière.

Assemblée Générale de l'AAPPMA le premier dimanche de février à 10h00 à la mairie.



Attention présence de mulettes perlières.
Voir article P 46



Dépositaires de carte

> Alençon (61000)

• Montsort Chasse – Pêche
20 Rue du Mans – 07 78 56 77 07
Fermé dimanche et lundi.

> La Roche Mabile (61420)

• Au Bistrot de la Roche, le Bourg
TÉL. 02.33.27.65.18 fermé le samedi, dimanche après-midi et mercredi après-midi.

• www.cartedepeche.fr



30

EHGO

La Gaule Amicale Hoëne et Sarthe

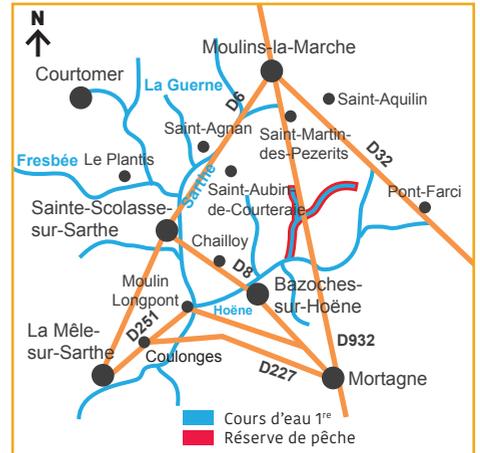


Président : M. PIVARD Jean - Tél. 02 33 25 18 96 - 07 81 10 25 02

Fête de l'écrevisse : dernier dimanche d'Août.

> Lieux de pêche

1^{re} catégorie : tout le parcours de l' AAPPMA est classé en 1^{re} catégorie. La Guerne, La Sarthe et L'Hoëne. La pêche est ouverte tous les jours. Réserve de pêche : Le ruisseau de Saint-Mard.



Dépositaires de carte

> Bazoches sur Hoëne

• Agence postale, Tél : 02 33 83 29 45
Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30

> Saint Scolasse

• Agence postale Le Bourg, Tél : 02 33 27 53 46
Ouvert du mardi au samedi de 9h50 à 12h30

> Courtoimer

• Agence postale Office de Tourisme, Tél : 02 33 31 87 70
Ouvert du mardi au samedi de 9h15 à 12h15

> Soligny la trappe

• Bar SNC Provost Frères, Tel. 02 33 84 08 49

> Mortagne au perche

• Office de Tourisme, Tel. 02 33 83 34 37
36 place du Général De Gaulle, Ouvert du lundi au samedi 10h à 18h, dimanche 10h à 13h



La Gaule Mêloise

Président : M. Guy MALLET - Tél. 02.33.27.16.27 - 06.22.85.01.50 - Mail : lagaule.meloise61@gmail.com



EHGO

> Lieux de pêche

1^{re} cat. : la Vezone de sa source au Moulin de Neuilly et ses affluents. Les affluents de l'Érine et de la Tanche.

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| 1 Moulin de Neuilly | 5 La Carrière |
| 2 Les Rigoux | 6 Bursard |
| 3 Échufley | 7 La Vandré (route d'Alençon) |
| 4 Circuit voiture | |

Dépositaires de carte

> Le Mêle sur Sarthe (61170)

- Office de tourisme - place Charles de Gaulle
- Mag presse - place Charles de Gaulle

> Essay (61500)

- « Bar du centre » Bar-Tabac-épicerie.

> Atelier Pêche Nature

D'avril à fin septembre le mercredi après-midi tous les 15 jours. Pour plus d'informations, contacter le président Guy Mallet au 02.33.27.16.27

2^e cat. : la Sarthe du confluent Hoène-Sarthe jusqu'au parc Fortin, la Tanche, l'Érine, la Pervenche.

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| A Confluent Hoène-Sarthe | I Pont Saint-Paul |
| B Moulin de Lormois | J Parc Fortin |
| C Gournay | K Nationale 12 |
| D Camping | L Route de Marchemaisons |
| E Moulin Saint-Léger | M Route de Boitron |
| F La Motte | N La Grenouille |
| G Bouveuge | O Rte de Coulimer |
| H Les Épinay | |

Le lac du Mêle sur Sarthe ; Nouvelle réglementation suite aux aménagements piscicoles réalisés : Remise à l'eau obligatoire du brochet et du sandre quelle que soit sa taille à partir de 2024 et pour une durée de 5 ans.

On peut y pêcher avec une carte de pêche « rivière » sans supplément.

Pêche de la carpe de nuit les weekends et veilles de jours fériés par inscription gratuite sur le site de la Fédération www.peche-orne.fr

Pêche en float tube autorisée. Merci de respecter les autres usagers du lac.



Initiation float-tube pour le Président du conseil départemental de l'Orne



Enduro carpe au profit du Téléthon



Les Pêcheurs de St-Céneri

Présidente : Frédérique FRIOT - Tél. 06 85 31 85 22 - email : lespecheursdesaintceneri@orange.fr

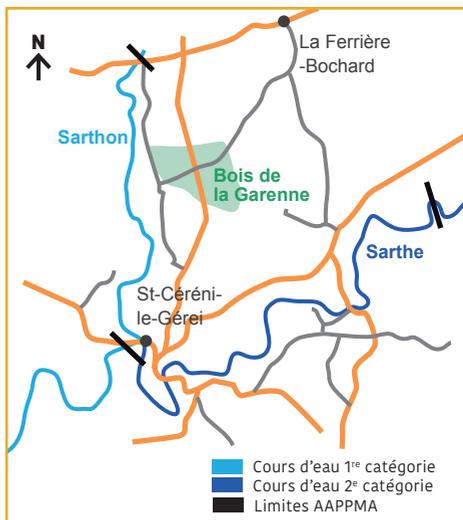
> Lieux de pêche

1^{re} cat. : Le Sarthon, du pont de la Bardière (RD1) à son embouchure avec la Sarthe à St-Céneri ; rivière à dominance salmonidés, 4 déversements annuels sont effectués. Ce parcours est ouvert tous les jours il est en trois parties, la partie centrale est louée par des particuliers, merci de respecter les pancartes la délimitant, vous pouvez la traverser à condition de ne pas y pêcher. L'équipe de bénévoles de l'AAPPMA assure l'entretien des rives pour vous garantir de bonnes conditions de pêche.

2^e cat. : La Sarthe, du moulin de Gouhier à Mieuxcé jusqu'à l'embouchure du Sarthon à St-Céneri. Rivière à dominance de carnassiers et cyprinidés (carpes de 10 à 20 kg prélevées dans la Sarthe et gros brochets - environ 1m). La Sarthe est un cours d'eau très prisé du fait de sa morphologie tantôt profonde et calme, tantôt rapide et tumultueuse. Tous les ans, l'AAPPMA fait des efforts financiers pour réintroduire des carnassiers sur le secteur, les perches sont également très présentes ainsi que gougeons, gardons, brèmes, et autres cyprinidés.

L'assemblée générale à la mi-janvier de chaque année est toujours un moment privilégié et convivial pour dialoguer avec les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA et éventuellement avec les riverains. **Les adhérents sont fortement invités à y participer : c'est leur assemblée générale.**

Concours de pêche en rivière Sarthe.



Dépositaires de carte

> Alençon (61000)

• Montsort Chasse - Pêche
20 Rue du Mans - 07 78 56 77 07 - Fermé dimanche et lundi.

> Saint Germain du Corbéis (61000)

• « Le St Germain », Tabac - Presse
9 rue du Général Leclerc
Tél. 02 33 26 44 10

Des ventes de cartes seront possibles à l'Assemblée Générale.



La Gaule Alençonnaise

Président : M. PINTASSILGO Joaquim Tél : 06.83.36.80.32 - Mail : aappma.lagaulealenconnaise@gmail.com

Suivez et partagez avec nous sur les réseaux sociaux. [f Aappma La Gaule Alençonnaise « Rivière »](#). [Aappma La Gaule Alençonnaise « Etang des Foidras »](#)

> Lieux de pêche

Rivières **1^{re} cat.** : Le Sarthon et ses affluents, La Briante et ses affluents, Le Loudeau Lâchers de Truites Arc en ciel/ Saumon de Fontaines.

Rivières **2^e cat.** : La Sarthe, du pont de St Paul au Mesnil Brout au Moulin de Gouhier à Mieuxce. Parcours pêche carpe de nuit situé Parc Courbet et Parc du Gué de Gesne (Arboretum) à Alençon La Vezonne du Moulin de Neuilly jusqu'à la confluence avec la Sarthe, Le Semallé, Le Sourton.

Respectez les clôtures, refermez les portails et ne laissez aucune trace de votre passage. Trop d'abus peuvent nous faire perdre nos droits de pêche.

> Parcours spécifique

Etang des Foidras 2ha Valframbert, route de Sées

Ouverture le **02/03/2024**, fermeture le **28/10/2024**. Règlement sur place. Ouvert samedi, dimanche, lundi et jours fériés.

Carte journalière : **8€ pour 2 cannes**

Carte jour de lâcher : **10€ pour une canne.**

Manifestations : Lâcher de truites – concours de pêche au coup – enduro carpe – journée famille.

Tél : 06.83.36.80.32.

Possibilité de pêcher la carpe de nuit, uniquement sur réservation par téléphone en contactant

Mr. PINTASSILGO Romain au 06.08.55.32.53

Dépositaires de carte

> Alençon (61000)

- Chasse - Pêche Montsort

> Damigny (61250)

- Bar, tabac du Pont de Fresnes

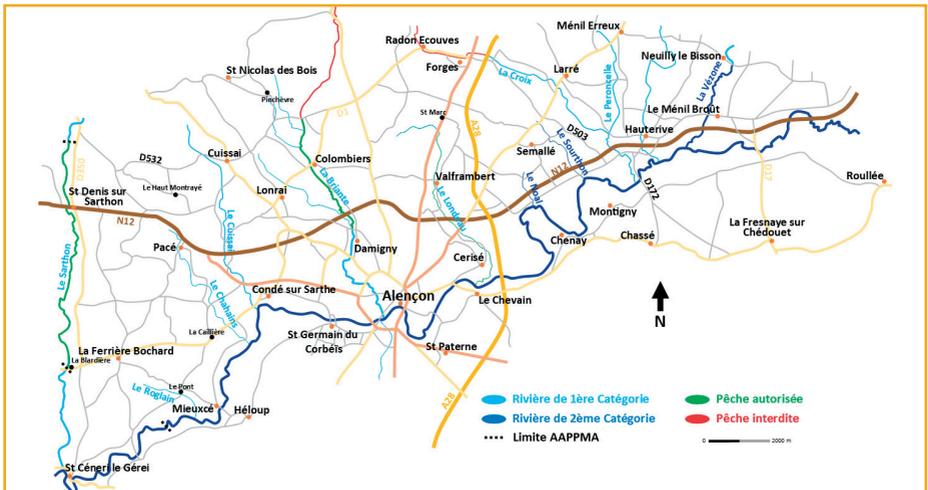
> Saint Denis sur Sarthon (61420)

- Bar, tabac de la mairie

- Vivéco

> Arçonnay (72610)

- Décathlon Alençon - Le Petit Coudray





AMIS PÊCHEURS : PARTICIPEZ À LA PRÉSERVATION DE LA MULETTE PERLIÈRE !

Depuis 2016, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Collines normandes anime le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Mulette perlière en Normandie. Dans ce contexte, nous nous engageons aux côtés de nombreux acteurs pour préserver l'espèce. Les usagers des cours d'eau ont aussi un rôle à jouer dans la protection de la biodiversité et les pêcheurs en sont des maillons incontournables. La Fédération de pêche de l'Orne et le CPIE ont ainsi sensibilisé les pêcheurs de la Rouvre à la présence de cette espèce si particulière et aux mesures favorables à sa préservation.



UNE ESPÈCE LIÉE AUX POISSONS

Menacée d'extinction, la Mulette perlière est un mollusque d'eau douce qui a besoin d'une eau d'excellente qualité. Elle est présente sur quatre rivières normandes : l'Airou, la Rouvre, le Sarthon et la Halouze. À l'état de larve, elle se fixe sur les branchies de poissons hôtes, la Truite fario ou le Saumon Atlantique, pour grandir durant l'automne, avant de se décrocher au printemps pour continuer sa croissance dans la rivière !

CONNAÎTRE POUR PROTÉGER

Les larves de mulettes fixées sur les branchies peuvent être observées à l'œil nu, notamment au printemps, avant de se décrocher pour s'enfouir. Elles sont alors sous la forme de petits points blancs enkystés dans les branchies. Des observations que les pêcheurs peuvent faire facilement avec leur œil affûté ! Le CPIE Collines normandes propose également des formations à l'observations des larves et des Mulettes perlières.



Sur le Sarthon, une journée de sensibilisation à la Mulette perlière des pêcheurs des AAPPMA locales, organisée par le CPIE61, la FDPPMA61 et le PNR Normandie-Maine.

UNE FORTE MOBILISATION

Suite à une enquête menée sur la Rouvre, les pêcheurs se sont montrés très à l'écoute et prêts à adapter leurs pratiques de pêche, notamment en évitant les secteurs de présence de l'espèce. Merci à eux !



À VOUS DE JOUER !

Vous observez des Mulettes perlières ou des larves ? Vous voulez en savoir plus sur ce programme ?

CONTACTEZ LE CPIE DES COLLINES NORMANDES

Moulin de Ségrie - Ségrie-Fontaine
61 100 ATHISVAL DE ROUVRE
02.33.96.69.94 / c.vieilledent@cpie61.fr



TERRES & EAUX
La nature, ça se vit.

Près de 3000 m²
pour vivre votre passion
grandeur nature !

CHASSEURS • PÊCHEURS • CAVALIERS • VOS ANIMAUX • VOS PASSIONS NATURE

➡ **TERRES & EAUX CAEN** ⬅

10 avenue des Dignes - 14123 Fleury sur Orne - Tél. : 02 31 82 09 70

Magasin ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h à 19h30.

HEBERGEMENTS PECHE DANS L'ORNE

Des gîtes au plus près de vos destinations de pêche...



1. MAHERU (61380)

La Bretonnière / La petite Bretonnière
Tèl : 02.33.28.07.00

2. SAINT GERMAIN DES GROIS (61100)

Les Basses Vallées
Tèl : 06.45.15.61.60

3. LA CHAPELLE MONTLIGEON (61400)

Le Lodge du Jardin
Tèl : 02.33.28.07.00

4. LONGNY LES VILLAGES (61290)

Le Moulin
Tèl : 02.33.28.07.00

5. LA FERTE MACE (61600)

La Chanterie
Tèl : 02.33.28.07.00

6. MONTS SUR ORNE (61150)

Haras de Fontaine / Loft du séchoir à Lin
Tèl : 06.08.69.87.86

7. PUTANGES LE LAC (61210)

Basse Rivière
Tèl : 02.33.28.07.00

8. LE MELE SUR SARTHE (61170)

Le Haras / Le Manège / Le Pigeonnier
Tèl : 02.33.81.21.91

9. SAINT LEGER SUR SARTHE (61170)

Le Presbytère
Tèl : 02.33.28.07.00



Plus de détails sur les gîtes de pêche de l'Orne sur :
www.peche-orne.fr ou sur www.gites-de-france-orne.com/peche ou sur
www.ornetourisme.com

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

→ J'agis
et je mobilise
sur les priorités
pour l'eau en Loire-Bretagne :

- des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés,
- un littoral préservé,
- la réduction de toutes les pollutions,
- la préservation de la santé en protégeant les eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- des risques inondations mieux anticipés,
- des citoyens informés et sensibilisés,
- une action renforcée face à l'urgence climatique.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr